

donné la création d'ombudsmen en Suède et en Nouvelle-Zélande. Ce sont là des efforts restreints, chétifs visant à établir quelque rapport d'équité entre la justice et le droit des particuliers et protéger le citoyen contre la bureaucratie de son pays.

Nous nous apprêtons à placer tout un secteur de notre économie sous l'autorité d'une supercommission. Il est donc grand temps de songer à apporter les changements de structure qui s'imposent pour maintenir et sauvegarder le droit qu'a la Chambre de surveiller cette commission sans nuire à son efficacité.

J'estime donc qu'il est tout à fait fallacieux de rétorquer que ma proposition ferait fondre sur le Canada de 1967 le fantôme inquisiteur de Charles 1^{er}. Je n'ignore pas que le ministre est un ancien fonctionnaire, et que les fonctionnaires qui dirigent le pays sont compétents, sincères et généralement dévoués; ils en savent bien plus long que nous sur les divers aspects de l'administration des affaires publiques et leur concours nous est indispensable. Cependant, notre parti reconnaît qu'il faut laisser un peu de pouvoir entre les mains des représentants du peuple, et c'est là tout ce que nous revendiquons.

Je comprends que la déclaration du ministre témoignait de son passé et de ses longs états de service dans la fonction publique, mais il s'agit de savoir dans le monde aujourd'hui si les dirigeants auront autorité sur ceux qu'ils désignent à certaines fonctions. La question se pose non seulement en Allemagne de l'Ouest, en Suisse, en Suède, au Royaume-Uni, en France et aux États-Unis, mais aussi au Canada.

Devant la situation qui règne dans un grand pays d'Orient, la Chine, on se demande pourquoi, essentiellement, on s'y bat aujourd'hui? On s'y bat précisément sur la question que nous débattons cet après-midi, monsieur le président. En Chine, où la fonction publique, qui guide le cours quotidien des choses dans toutes les usines et dans toutes les fermes, est colossale, il y aura, naturellement, des protestations. Par quelque moyen, les gens devaient pouvoir exprimer leur mécontentement. On a même eu recours à l'octroi, aux élèves de l'école supérieure, d'argent et de laissez-passer donnant gratuitement droit au transport ferroviaire et à la nourriture, ce qui leur permettait de surveiller les usines et les bureaux du gouvernement et de demander aux bureaucrates d'expliquer les raisons de certains de leurs agissements. Mais, pour les gens, quel moyen brutal de s'exprimer et de surveiller leurs fonctionnaires.

L'éminent premier ministre de la Chine, Chou En-Lai, essaye de protéger ses bureaucrates, car il sait qu'ils sont essentiels à son pays. D'un autre côté, il constate le désir de l'homme de la rue qui veut exprimer ses criti-

ques à l'endroit de ces fonctionnaires de qui il doit prendre les ordres dans les écoles, les universités, les rues, les usines et les fermes. Il ne faut pas rire des Gardes rouges car nous avons eu recours à la même tactique par le passé. Le mouvement puritain du 17^e siècle en Grande-Bretagne était essentiellement comparable à celui des Gardes rouges; on a tenté de changer la nature de l'homme en le soumettant à une pression sociale publique et violente. Cela ne réussit jamais, évidemment, mais on en voit néanmoins le résultat final. Si, à certains moments, nous au Canada pensons que notre fonction publique est lente et peu flexible, cousue de chinoiseries administratives, alors je dis allez en Chine pour voir comment les choses se passent.

Comme je le disais, monsieur le président, la discussion ne porte pas uniquement sur les transports. Nous présentons un amendement afin d'améliorer la qualité du gouvernement démocratique à un moment où l'efficacité est à l'honneur. Si nous ne pouvons améliorer cette institution d'une manière pratique, il est inutile pour les gens de parcourir le pays et de réclamer à cor et à cri la réforme du Parlement. Dans son amendement, le député propose cette réforme. Il a aussi déclaré que cette même technique pourrait s'appliquer à la Société Radio-Canada et à d'autres sociétés de la Couronne. Aucun gouvernement n'aime se faire dire par le directeur d'une société de la Couronne: «Ne venez pas nous embarrasser; nous avons plein pouvoir pour agir».

● (5.10 p.m.)

Je ne fais aucun reproche à ceux qui croient sincèrement qu'on ne devrait pas critiquer ces sociétés de la Couronne car, dans bien des cas, nous leur avons nettement délégué ce pouvoir en vertu de la loi en question. Comme l'a signalé le député de Peace-river, la liberté ne se perd pas lors d'une révolution ou d'une guerre mais bien plutôt chaque jour, petit à petit.

Cet affaiblissement des pouvoirs dans le domaine des transports signifiera qu'une bonne tranche de notre autorité sera déléguée à une super-commission. Nous devrions rester en contact avec le conseil. Ce serait utile pour le Parlement et sa réputation en serait rehaussée si nous pouvions démontrer qu'il n'est pas gouverné par des mythes ou dominé par le culte du passé. Les gens croient que notre pratique habituelle est de ne pas permettre au Sénat d'adopter rien qui porte atteinte à notre Règlement.

Le transport par air, par rail, par pipe-line, par eau, par autobus et par camion, constitue le flot nourricier de la nation. Ce n'est pas en tant que conservateur que je formule ma demande, mais à titre de député, après consultation avec mes collègues. J'espère obtenir l'ap-